

Compte-rendu de la réunion du Groupe National des Personnels d'Inspection (GNPI)

Date : 05 mai 2026 **Durée** : 02:03:38 **Participants** : Monsieur le ministre, Madame Pascal (DGESCO), Madame Koubi (Conseillère du ministre aux affaires sociales), Monsieur Muller (directeur de l'encadrement), Madame Thirard (directrice adjointe du cabinet du ministre), Monsieur Rota (conseiller du ministre aux affaires pédagogiques), Monsieur Dossios (chef du service de l'encadrement), Monsieur Auber (sous-directeur de l'encadrement, carrières des inspecteurs), Madame Bokobza (sous directrice de l'encadrement, affaires financières), Monsieur Callut (chef du bureau des personnels d'inspection, DE)

Pour le SI.EN-UNSA : Hanane Moughamir, Éric Fuentes, Sébastien Collet ; pour le SNIA-IPR UNSA : Philippe Janvier, Éric Barjol ; pour le SUI-FSU : Éric Nicollet

Ordre du jour

1. Rôle, fonctionnement et périmètre du GNPI et de ses déclinaisons académiques (GAPI).
2. Actualités et conditions de travail :
 - Frais de déplacement.
 - Mobilité des personnels d'inspection.
 - Attractivité des concours.
3. Pilotage pédagogique :
 - Classes dédoublées et plan maternelle.
 - Dispositif "Collèges en progrès".
4. Examens et certifications.
5. Questions diverses :
 - Linéarisation de l'échelon Bbis HC pour les IEN.
 - Circulaire sur les sorties scolaires.
 - Numérisation des évaluations nationales.
 - Certifications des formateurs (CAFA).

1. Rôle et fonctionnement du GNPI

- **Intervention des représentants syndicaux** : Les organisations expriment une surprise quant à l'ordre du jour, le jugeant "descendant" et manquant de sujets concrets sur la vie des corps d'inspection. Elles questionnent la finalité du GNPI, souhaitant qu'il soit un lieu d'échange et de valorisation de leur

expertise en amont des décisions. Une hétérogénéité est constatée dans la mise en place des Groupes Académiques des Personnels d'Inspection (GAPI), notamment sur la composition (présence de doyens au lieu de représentants syndicaux), créant une confusion par rapport au modèle national.

- **Réponse du Ministère :** Le Ministre précise que le GNPI est une instance “privilegiée”, complémentaire au dialogue social formel, destinée à aborder à la fois le statut des inspecteurs et le pilotage pédagogique. Il se montre ouvert à une co-construction de l'ordre du jour. Concernant les GAPI, il reconnaît le manque de cadrage et s'engage à clarifier les modalités de fonctionnement auprès des recteurs pour assurer une cohérence nationale basée sur la représentativité syndicale.
 - **Action :** Le Ministère s'engage à produire un cadrage pour les GAPI et à le communiquer aux recteurs d'ici le 21 mai, afin d'harmoniser leur composition et leur fonctionnement sur le modèle national.

2. Actualités et conditions de travail

2.1. Frais de déplacement

- **Problématiques soulevées :**
 - Délais de remboursement excessifs (3 à 6 mois), mettant les agents en difficulté financière.
 - Multiplication des outils de déclaration (Chorus, DT-Ulysse, etc.) qui empêche le cumul des kilomètres et l'atteinte du seuil de 2000 km pour une meilleure indemnisation.
 - Manque de clarté sur la définition du trajet le plus court et le point de départ de la mission (domicile vs résidence administrative).
 - Faiblesse de l'indemnité kilométrique, qui ne couvre pas l'usure réelle du véhicule personnel, et surcoût lié à l'assurance professionnelle obligatoire.
- **Réponse du Ministère :**
 - Une circulaire sera envoyée aux recteurs de manière imminente pour rappeler trois points :
 1. La nécessité de réduire drastiquement les délais de paiement.
 2. L'obligation de proposer des avances de 75% des frais, qui doit devenir la norme.
 3. L'interdiction d'exiger des justificatifs pour les frais de repas.
 - Le problème de la multiplicité des outils informatiques est reconnu comme complexe (comptabilité analytique) mais sera étudié par les services compétents.
 - La revalorisation de l'indemnité kilométrique est un sujet interministériel, mais la légitimité de la demande est entendue.
 - **Action :** Le Ministère va enquêter sur la faisabilité technique de l'unification des systèmes de déclaration de frais ou, à défaut, du cumul des kilomètres parcourus.

2.2. Mobilité et Attractivité des concours

- **Mobilité :**

- **Constat** : Environ 10% du corps demande une mobilité chaque année. Le taux de satisfaction est de 60% pour les IEN (1er degré) et de 37% pour les IA-IPR (2nd degré). Les syndicats saluent la réactivité des services de l'encadrement.
- **Point de vigilance** : Les représentants s'inquiètent que les recteurs ne participent pas toujours aux entretiens de recrutement pour les postes à profil (conseillers), ce qui peut mener à des décisions surprenantes.
- **Action** : Le Ministre prend note et abordera ce point lors de la prochaine réunion des recteurs.
- **Attractivité des concours** :
 - **Problématique** : Un manque d'attractivité majeur est constaté, surtout pour les IA-IPR (seulement 78% des postes pourvus). La cause principale est l'absence de gain financier significatif, voire une perte de rémunération pour certains profils (ex: un chef d'établissement passant de 5000€ à 4000€ nets/mois). Cela décourage des candidats de valeur.
 - **Réponse du Ministère** : Le Ministre reconnaît le problème de fond : une promotion doit s'accompagner d'une revalorisation. Cependant, il invoque un contexte budgétaire "très contraint" qui limite les marges de manœuvre. Il s'engage à saisir toute opportunité qui se présenterait pour avancer sur ce dossier.

3. Pilotage Pédagogique

3.1. Classes dédoublées et Plan Maternelle

- **Constat partagé** : Le dédoublement de classes "sec" (sans accompagnement pédagogique adapté) produit des résultats décevants, voire contre-productifs. Un pilotage pédagogique resserré, une formation spécifique et un changement des pratiques sont essentiels pour en garantir l'efficacité. La charge de travail pour les IEN supervisant un grand nombre de ces classes est un obstacle.
- **Annonces du Ministère (Caroline PASCAL)**:
 - Une circulaire sur le pilotage pédagogique des classes dédoublées est en cours de finalisation et sera soumise à consultation.
 - Un comité de suivi sur le "plan maternel" sera mis en place d'ici la fin de l'année pour redonner de la visibilité et de l'élan à l'école maternelle, en travaillant sur son programme et ses continuités (petite enfance, élémentaire).

3.2. Dispositif "Collèges en progrès"

- **Retour de terrain** : Le dispositif est positivement accueilli. Sa force réside dans l'implication de toutes les équipes, le temps dégagé pour le diagnostic et la réflexion, et la vision à moyen terme.
- **Question** : Les représentants s'interrogent sur les moyens alloués pour l'accompagnement, espérant un modèle similaire à celui de Marseille où des fonds sont dédiés aux équipes d'appui.
- **Réponse du Ministère** : Le Ministre confirme qu'il n'y aura pas de "deuxième cercle" d'établissements pour concentrer les efforts. Il annonce qu'une ligne budgétaire sera bien allouée pour financer l'accompagnement des établissements.

4. Examens et Certifications

- **Examens (Baccalauréat) :** Le Ministre réaffirme sa position pour une “juste exigence”, notamment sur la maîtrise de la langue. Une copie dont le niveau d’expression est insuffisant ne doit pas obtenir la moyenne.
 - **Action :** Pour garantir une application homogène, le Ministre a demandé à l’Inspection Générale de produire des barèmes nationaux clairs et précis pour toutes les disciplines.
- **Certifications (CAFA, etc.) :** Le Ministère travaille à rénover les certifications pour les rendre plus simples et attractives. Les syndicats insistent sur la nécessité d’établir un référentiel national du formateur pour garantir la qualité et s’inquiètent d’un assouplissement qui se ferait au détriment de l’exigence.

5. Questions Diverses

- **Linéarisation de la carrière (point abordé à la demande du SI.EN) :** C’est un sujet prioritaire et très attendu. Le dossier technique est prêt.
 - **Action :** Le Ministère a saisi la Direction du Budget (guichet unique). L’issue dépendra de l’arbitrage budgétaire interministériel. Les représentants soulignent l’importance de traiter les deux corps (IEN et IA-IPR) simultanément pour une question de justice et de cohérence.
- **Circulaire sur les sorties scolaires avec nuitées :** La demande de réviser la circulaire pour transférer la responsabilité de l’autorisation du IEN au DASEN (seul compétent pour vérifier les conditions d’accueil hors département) est réitérée.
 - **Réponse :** Ce point sera intégré dans une réflexion plus large sur la revalorisation des voyages scolaires.
- **Numérisation des évaluations nationales :** La demande d’expérimenter une passation numérique est maintenue. La DEPP reste sceptique pour des raisons d’équité.
 - **Action :** Une réunion de travail tripartite (syndicats, DEPP, ministère) sera organisée pour approfondir le sujet.

Pour résumer : actions et suivis du SI.EN-UNSA, échéances

N°	Action	Responsable	Échéance
1	Produire un cadrage pour les GAPI et le communiquer aux recteurs.	Ministère	21 mai 2026
2	Diffuser la circulaire sur la simplification et l'accélération du remboursement des frais de déplacement.	Ministère	Immédiate
3	Étudier la faisabilité de l'unification des outils de déclaration de frais.	Services compétents (DAF, DSI)	À suivre
4	Aborder la question de la présence des recteurs aux entretiens de recrutement pour les postes à profil.	Monsieur le Ministre	Prochaine réunion des recteurs
5	Saisir la Direction du Budget concernant le dossier de la linéarisation de la carrière.	Ministère	En cours
6	Demander à l'Inspection Générale de finaliser les barèmes nationaux pour les examens.	Inspection Générale	À suivre
7	Organiser une réunion de travail sur l'expérimentation de la numérisation des évaluations nationales à l'école.	Ministère / DEPP	À planifier